
COMMUNIQUE DE PRESSE

Elections municipales et communautaires 2026 **L'AMV 88 se félicite de la mobilisation des communes** **et invite les électeurs à voter dès le premier tour**

A la suite de la publication du tableau des inscriptions par la Préfecture des Vosges, l'Association des maires et présidents de communautés des Vosges (AMV 88) constate avec satisfaction qu'il y a eu un dépôt de liste dans chaque commune.

Elle informe les électeurs que, conformément aux nouvelles dispositions électorales, les bulletins de vote ne doivent plus comporter aucune annotation, sous peine d'être déclarés nuls.

Les nouvelles dispositions électorales doivent inciter les électeurs à se rendre aux urnes dès le premier tour des élections, le dimanche 15 mars 2026. En effet, dans de nombreuses communes, il est très probable que les sièges du Conseil municipal soient attribués dès ce premier scrutin, même en présence de deux listes.

L'AMV 88 au service de l'exercice du mandat d' élu !

Contact presse : Anne FERRETTI, Directrice de l'AMV 88